

Date de l'événement:		Thème:	
Nom / prénom:		Tiers solidaire	
Adresse:		Adresse	
Tél .		Tél 1.	
fax		Tél 2.	

Adresse de livraison:

remarques/accès:	date de livraison	date de retour
	☐ lun ☐ mar ☐ mer ☐ jeu ☐ ven	☐ lun ☐ mar ☐ mer ☐ jeu ☐ ven
plage horaire de livraison:	matin ☐ Apm ☐	matin ☐ Apm ☐

1. Réservation

Le client devra passer ses commandes au minimum 3 semaines avant la date prévisionnelle de l'événement et s'informer de sa disponibilité. Passé ce délai la mise à disposition de la marchandise souhaitée ne sera plus garantie.

Tarif week-end ou par événement de 1 à 6 jours.
+ 8% par jours supplémentaires
(tarif matériel lié exclusivement à l'achat de boissons)

2. Commande

20 unités de livraison pour un montant minimum de CHF HT 800. Frais logistique Genève, CHF 50. Les marchandises ne provenant pas de notre service de distribution, ainsi que l'alimentaire ne sont pas acceptés à l'intérieur de notre matériel. Les marchandises livrées ne sont en principe pas reprises. Dans l'éventualité de retour, elles le seront sur accord préalable exceptionnel à hauteur de 25% de la quantité livrée de chaque article. Elles doivent être dans leurs emballages d'origines, en parfait état, non ouvert ni entamées. Nous nous réservons le droit de facturer une majoration sur les éventuelles reprises.

*La vaisselle jetable, les alcools et les Champagnes ne sont pas repris.

3. Responsabilité

Le matériel fournit est livré en parfait état de fonctionnement. Il appartient au client de nous informer des éventuelles anomalies lors de sa réception. Toute dégradation, vol et tout vandalisme sur le matériel mis à disposition ou servant à la mise en œuvre d'événement seront à la charge du client. Une caution de valeur matériel par événement et par nombre d'objet loué sera facturée lors la mise à disposition du matériel, celle-ci sera créditée après la restitution des objets en parfait état, tel que livrés. Toutes interventions spontanées ou adaptations personnalisées sur le matériel sont non permises, à défaut les frais de remise à état initial seront facturés.

Le client déclare avoir contracté une assurance appropriée couvrant les éventuels dommages sur le matériel loué ou mis à disposition. Il en assume l'entière responsabilité dès sa prise en charge et ce jusqu'à sa restitution. Le matériel non rendu ou dégradé sera facturé en valeur de remplacement à neuf.

4. Conditions de paiement

La location du matériel est réglée d'avance après acceptation de la réservation. Pour les boissons, un acompte minimum de 30% sera versé à la commande, le solde, net sans escompte à la livraison. Le remboursement d'éventuels invendus se fera après décompte des consommations. Autre, nous consulter au préalable.

Voir aussi nos CGV "Horeca / gastronomie"

Matériel de location lié à l'achat de boissons

Désignation	CHF	Qté	Total
Réfrigérateur 300l:	65	x	= -
Réfrigérateur armoire vitrine:	120	x	= -
Débit pression 2 rbts 130l/h	120	x	= -
Débit pression Nd 2 cols 220l/h	150	x	= -
Bar roulant MBS 120 déb.bièr 2rbts 130l/h	180	x	= -
Bar roulant MBS 120	100	x	= -
Bar comptoir tablette Ewers 2ml	120	x	= -
Angle Bar comptoir Ewers	40	x	= -
Remorque frigorifique	350	x	= -
Tente de vente 3x 3 (toit blanc)	200	x	= -
Barrique vigneron 300l	25	x	= -
Table haute diam.80cm	38	x	= -
Total			= -
Nb jours		=	-

Valeur matériel en FCH HT

total du: -

Date et signature client